

# **PROCES VERBAL SEANCE DU 14 AVRIL 2010**

## **L'AN DEUX MIL DIX**

### **Le quatorze du mois d'avril à 19 heures**

Le Conseil Municipal de la commune de BROCAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur FOURCADE Michel, Maire.**

**Date de la convocation** : 7 avril 2010

**ETAIENT PRESENTS** : M. FOURCADE Michel - M. BLANC-SIMON Jean-Luc - MME SOURIGUES Angéline - M. DUPOUY Serge - MME GILLET Nelly - M. FORNIER de LACHAUX Jean - M. LASSALLE Jean-Pierre - MME SCHAEERER Fabienne - M. MARCHAL Alain - M. LAPORTE Gilles - MME GARDEILS Valérie - M. MARTINEZ Laurent - M. ELINEAU Jean-Christophe

**ABSENTE EXCUSEE** : MME Fabienne SCHAEERER -

Secrétaire de séance : MME Angéline SOURIGUES

Secrétaire adjointe : MME Florence LAPASSOUSE

## **ORDRE DU JOUR** :

- Demande de subvention de l'Etat au titre des pertes financières engendrées par la tempête Klaus.
- Adoption de la motion des Communes Forestières des Landes.
- Avenant à la convention d'adhésion au service médecine professionnelle année 2010.
- Vote du Compte Administratif de l'exercice 2009.
- Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.
- Présentation et vote du Budget Primitif de l'exercice 2010.
- Vote des trois taxes locales pour l'année 2010.
- Mesures en faveur des primo accédants.
- Mise à disposition de terrain pour pâturage.
- Questions diverses.

## **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ETAT AU TITRE DES PERTES FINANCIERES ENGENDREES PAR LA TEMPETE KLAUS**

Considérant que, par circulaire interministérielle du 20 mars 2000, le gouvernement a créé un dispositif d'aides budgétaires aux collectivités locales forestières sinistrées par la tempête de décembre 1999,

Considérant que les dégâts forestiers de la tempête Klaus du 24 janvier 2009 sont significativement bien plus importants que ceux de la tempête de décembre 1999,

Considérant que, dans son rapport de mars 2009, la mission interministérielle chargée par le gouvernement d'évaluer les dégâts consécutifs à la tempête Klaus du 24 janvier 2009 a préconisé le renouvellement de ce même dispositif pour les communes sinistrées d'Aquitaine,

Après concertation entre les communes forestières du département des Landes, il est proposé d'équilibrer le budget primitif 2010 de la commune par une recette prévisionnelle de l'Etat établie sur la base d'une dotation de 3 millions d'euros pour les communes forestières sinistrées du département des Landes, répartie pour 70 % au prorata de la recette moyenne constatée pour les exercices budgétaires 2006, 2007 et 2008 et pour 30% au prorata de l'effort fiscal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide

- d'inscrire en recette la somme de **88 207 €** dans le budget primitif 2010,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet des Landes l'attribution d'une subvention correspondante,
- d'adopter la motion annexée à la présente délibération,
- de mandater Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles à l'attribution de cette subvention.

### **MOTION**

Réunies le 22 mars 2010 à Mont de Marsan, les 62 communes forestières des Landes dont le pourcentage des recettes forestières dans les recettes de fonctionnement sont comprises entre 9% et 61% pour les trois exercices budgétaires de 2006-2007-2008,

- alertent le gouvernement sur les difficultés budgétaires auxquelles elles sont confrontées en raison des pertes forestières qu'elles ont subies lors de la tempête Klaus du 24 janvier 2009,
- rappellent au gouvernement que par circulaire interministérielle du 20 mars 2000 promulguée après la tempête de décembre 1999, elles avaient pu bénéficier de la solidarité nationale par la création d'une aide budgétaire pour des dégâts forestiers sans commune mesure avec ceux de la tempête Klaus du 24 janvier 2009,
- rappellent au gouvernement que la Présidence de la République, dans sa lettre au Président de l'Association des Communes Forestières des Landes en date du 2 avril 2009, écrit "*Les communes forestières seront aidées, comme en 1999, à surmonter les difficultés budgétaires qu'elles rencontreront en raison de pertes de recettes*".
- réitèrent auprès du gouvernement leur demande, formulée dès le mois de mars 2009 et recommandée par la mission interministérielle en charge de l'évaluation des dégâts causés par la tempête Klaus du 24 janvier 2009, de l'attribution d'une enveloppe de 3 millions d'euros pendant 5 ans d'aides budgétaires aux collectivités locales forestières sinistrées du département des Landes.

## **AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MEDECINE PROFESSIONNELLE ANNEE 2010**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes informant que le Conseil d'Administration du CDG, lors de sa séance du 14 décembre dernier, a décidé de fixer les prestations du service de médecine professionnelle et de prévention pour l'année 2010 à **55,65 €** toutes charges comprises et par agent. Pour mémoire en 2009, la prestation par agent était de 53 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service médecine professionnelle du CDG au titre de l'année 2010.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Conseil Municipal, réuni sous la **présidence** de Monsieur **Jean-Luc BLANC-SIMON, Maire Adjoint**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur Michel FOURCADE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES OU DEFICIT</b>	<b>FONCTIONNEMENT RECETTES OU EXCEDENT</b>	<b>INVESTISSEMENT DEPENSES OU DEFICIT</b>	<b>INVESTISSEMENT RECETTES OU EXCEDENTS</b>	<b>ENSEMBLE DEPENSES OU DEFICIT</b>	<b>ENSEMBLE RECETTES OU EXCEDENTS</b>
Résultats reportés		231 908,58	51 588,51		51 588,51	231 908,58
Opérations de l'exercice	585 229,24	799 243,05	181 554,94	135 867,39	766 784,18	935 110,44
<b>TOTAUX</b>	<b>585 229,24</b>	<b>1 031 151,63</b>	<b>233 143,45</b>	<b>135 867,39</b>	<b>818 372,69</b>	<b>1 167 019,02</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>445 922,39</b>	<b>97 276,06</b>			<b>348 646,33</b>
Restes à réaliser			87 300,00	11 602,00	87 300,00	11 602,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>585 229,24</b>	<b>1 031 151,63</b>	<b>184 576,06</b>	<b>11 602,00</b>	<b>905 672,69</b>	<b>1 178 621,02</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>445 922,39</b>	<b>172 974,06</b>			<b>272 948,33</b>

2° - Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. BLANC-SIMON Jean-Luc, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2008,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>214 013,81</b>
- un excédent reporté de :	<b>231 908,58</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>445 922,39</b>
- un déficit d'investissement de :	<b>97 276,06</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>75 698,00</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>172 974,06</b>

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2008 : EXCEDENT	<b>445 922,39</b>
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	<b>172 974,06</b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)	<b>272 948,33</b>

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	<b>97 276,06</b>
---	------------------

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR MONSIEUR Bernard FRANÇOISE, Receveur.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées :

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

## **BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE - EXERCICE 2010**

-

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de la commune de BROCAS, pour l'année 2010, équilibré en dépenses et en recettes, toutes sections confondues, à la somme de **2 258 383 €** et détaillé comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT** **VUE D'ENSEMBLE**

#### **DEPENSES**

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>PROPOSITIONS 2010</b>
011	Charges à caractère général	266 100
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 973
65	Autres charges de gestion courante	163 450
66	Charges financières	9 500
67	Charges exceptionnelles	500
022	Dépenses imprévues	25 275
	<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>694 798</b>
023	Virement à la section d'investissement	341 408
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 036 206</b>

#### **RECETTES**

<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>PROPOSITIONS 2010</b>
70	Produit des services	78 500
73	Impôts et taxes	41 000
74	Dotations et participations	99 457
75	Autres produits de gestion courante	373 571
013	Atténuation de charges	170 000
76	Produits financiers	400

77	Produits exceptionnels	330
	<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>763 258</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	272 948
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 036 206</b>

En dépenses de fonctionnement, à l'article 6574, il est proposé le versement des subventions suivantes :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>montant</b>
A.A.P.P.M.A.	500
ANCIENS COMBATTANTS	150
CERCLE DES TRAVAILLEURS	500
CERCLE TAURIN	1 500
COMITE DES FETES	1 200
BROC'ATTITUDE	800
U.S.B. PELOTE	400
LES AMIS DES FORGES	750
PARENTS D'ELEVES	500
U.S.B. FOOTBALL	4 000
BROCAS PETANQUE	1 000
A.T.T.A.C.	500
PREVENTION ROUTIERE	250
<b>TOTAL</b>	<b>12 050</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT** **VUE D'ENSEMBLE**

### **DEPENSES**

<b>COMPTES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>PROPOSITIONS 2010</b>
001	Déficit d'investissement reporté	97 277
16	Remboursement d'emprunts	24 500

20	Immobilisations incorporelles	22 000
21	Immobilisations corporelles	1 074 200
26	Participations et créances rattachées à des participations	200
27	Autres immobilisations financières	4 000
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 222 177</b>

### RECETTES

COMPTES	LIBELLES	PROPOSITIONS 2010
10	Dotations - Fonds divers - Réserves	190 373
13	Subventions d'investissement	79 853
16	Emprunts	600 000
27	.Autres immobilisations financières	10 543
021	Virement de la section de fonctionn.	341 408
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 222 177</b>

Après éclaircissements apportés, et délibérations, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du budget primitif principal de la commune tel que ci-dessus

Il est procédé au vote qui donne les résultats suivants :

**Nombre de conseillers en exercice ..... 13**  
**Nombre de conseillers présents ..... 12**  
**Nombre de suffrages exprimés ..... 12**  
**Vote : pour ..... 12**  
**Contre : ..... 0**

### TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2010

Dans le cadre du vote du budget primitif principal de l'exercice 2010, Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

**Considérant** les bases notifiées en augmentation des trois taxes directes locales pour 2010 ;

**Considérant** également la très forte augmentation des taxes eau, assainissement et ordures ménagères ;

**Considérant** le produit fiscal nécessaire à l'équilibre dudit budget ;

**Considérant** qu'il n'y a pas eu d'investissement important réalisé au cours de

l'année 2009 et vu le contexte de crise économique, Monsieur le Maire estime qu'il n'est pas opportun d'obérer davantage le budget des contribuables de la commune et dit qu'il n'est pas souhaitable, cette année encore, d'augmenter les taux d'imposition. Il détaille comme ci-dessous ce que serait le produit fiscal attendu en conservant les taux de 2009 :

<b>TAXES</b>	<b>BASES 2010</b>	<b>TAUX 2009</b>	<b>TAUX 2010</b>	<b>PRODUIT</b>
Habitation	542 000	6,57	6,57	35 609
Foncière Bâti	361 600	7,41	7,41	26 795
Foncière Non Bâti	35 100	14,13	14,13	4 960
Professionnelle	0	4,09	0	0
<b>PRODUIT</b>				<b>67 364</b>

La compensation relais suite à la suppression de la taxe professionnelle sera pour 2010 (avec application par les services fiscaux du taux de 2009) de **29 493 €**.

La proposition de Monsieur le Maire de conserver les taux de 2009 est soumise à un vote à main levée qui donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 12

Pour le maintien des taux de 2009 : 9

Pour l'augmentation des taux en 2010 : 3

## **MESURES EN FAVEUR DES PRIMO-ACCEDANTS**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajourner le débat à une session ultérieure du Conseil Municipal, n'ayant pas reçu de la préfecture des Landes les réponses qu'il espérait quant à d'éventuelles modifications des mesures du pass-foncier.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

## **MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR PATURAGE**

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi de deux demandes de mise à disposition du terrain communal situé derrière le bâtiment de la Paillère pour y faire pâturer des chevaux, pour une période de courte durée, lorsque l'herbe est verte.

Il propose que la mise à disposition pourrait se faire par le biais d'une convention avec une contrepartie sous forme de prestation d'entretien du terrain par exemple. Après en avoir délibéré, le Maire soumet au vote ces demandes de mise à



disposition.

Nombre de votants : 12

Pour : 9

Abstentions : 3

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Jean-Christophe ELINEAU informe qu'il soumettra une proposition du logo de Brocas à la prochaine réunion du Conseil Municipal car tout est prêt à être présenté.
- Monsieur Jean-Luc BLANC-SIMON demande à Monsieur le Maire que soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal l'adhésion ou non de la commune de Brocas à la Fondation du Patrimoine qui, à terme, pourra aider à la souscription pour la restauration de l'Eglise.  
Il informe également que le 26 septembre prochain, l'Association « Les Amis de l'Estrigon » va organiser une journée d'animation avec pour seul objectif que les fonds qui seront récoltés serviront uniquement au financement de travaux sur l'Eglise.
- La date de la prochaine réunion publique est fixée au vendredi 7 mai.
- Madame Angéline SOURIGUES demande que la commune de Brocas s'inscrive comme candidate pour organiser la prochaine foire aux dépliant. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'inscription.
- Monsieur Jean FORNIER de LACHAUX informe qu'il a rencontré Monsieur Pascal FASOLO qui est toujours intéressé par l'achat à la commune de 4 hectares de terrain à Gouhuron pour son élevage de « poulets liberté ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Suivent les signatures

**Michel FOURCADE**

**Jean-Luc BLANC-SIMON**

**Angéline SOURIGUES**

**Serge DUPOUY**

**Nelly GILLET**

**Jean FORNIER de LACHAUX**

**Jean-Pierre LASSALLE**

**Alain MARCHAL**

**Gilles LAPORTE**

**Valérie GARDEILS**

**Laurent MARTINEZ**

**Jean-Christophe ELINEAU**